

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1900.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1900 s'élève à	fr.	53,520,914 67
Les crédits alloués par le Budget de 1899 montent à		52,897,769 99
	AUGMENTATION. . . fr.	623,141 68

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1900	fr.	48,970,178 95
— 1899		48,589,035 24
	AUGMENTATION. . . fr.	381,143 71

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1900	fr.	4,550,732 72
— 1899		4,308,734 75
	AUGMENTATION. . . fr.	241,997 97
	TOTAL fr.	623,141 68

L'augmentation de fr. 623,141 68 se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés civils.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	234,800 »
— alloué pour 1899		229,000 »
	AUGMENTATION. . . fr.	5,800 »

nécessaire pour accorder à quelques fonctionnaires et employés les augmentations normales de traitement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 3. — *Indemnités aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	16,200	»
— alloué pour 1899		6,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,200	»

destinée à l'amélioration de la position des sous-officiers détachés au Département de la Guerre. Ceux-ci, qui ont généralement le grade de sergent-major au moment où ils sont détachés, sont remis au rang de sergent; il y a lieu de compenser ce désavantage en leur accordant une indemnité.

ART. 5. — *Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire (y compris une somme de 9,700 francs en charge extraordinaire et temporaire).*

Crédit demandé pour 1900	fr.	173,700	»
— alloué pour 1899		169,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,200	»

Cette augmentation porte sur les charges extraordinaires et temporaires; celles-ci doivent être augmentées de l'indemnité à allouer à un officier maintenu à l'Institut cartographique après sa mise à la pension.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.

1^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.ART. 6. — *Traitements de l'état-major général.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	896,590	»
— alloué pour 1899		900,922	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	4,332	»

Le relèvement des traitements des officiers d'infanterie a permis de réduire les suppléments accordés aux aides de camp appartenant à cette arme.

ART. 7. — *Traitements de l'état-major des provinces et des places.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	256,261	75
— alloué pour 1899		249,844	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,417	75

résultant du relèvement des traitements des officiers de l'état-major des places.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Traitements du service de l'intendance.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	287,803 50
— alloué pour 1899		274,098 50
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	13,705 »

nécessaire par suite de la réorganisation des services administratifs de l'armée (loi du 26 juin 1899).

ART. 9. — *Traitements des officiers du service de santé des hôpitaux.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	403,700 »
— alloué pour 1899		388,371 62
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	15,328 38

Cette augmentation résulte, d'une part, du relèvement des traitements des officiers de santé assimilés respectivement aux capitaines, aux lieutenants et aux sous-lieutenants, et, d'autre part, de la réorganisation du service de santé de l'armée (loi du 26 juin 1899).

2^e SECTION. — *Traitements, solde et accessoires des troupes.*ART. 10 (12 ancien). — *Traitements et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	11,913,014 27
— alloué pour 1899.		11,733,291 87
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	177,722 40

se répartissant comme il suit :

1 ^o Relèvement des traitements des capitaines, des lieutenants et des sous-lieutenants, soit	fr.	146,483 90
2 ^o Augmentation de l'allocation affectée à l'École des pupilles de l'armée, afin de permettre le remplacement par des civils de certains membres du personnel de cet établissement, soit		19,000 »
3 ^o Réorganisation des cadres du service de santé (loi du 26 juin 1899)		12,238 50
		<hr/>
SOMME ÉGALE.	fr.	177,722 40

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11 (13 ancien). — *Traitements et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	3,432,703 39
— alloué pour 1899.		3,423,370 61
AUGMENTATION.		fr. 9,134 98

se répartissant comme il suit :

1° Relèvement des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants comptables.	fr.	2,923 30
2° Création de deux emplois d'adjudant sous-officier, l'un à l'École militaire et l'autre à l'École d'équitation		2,038 60
3° Réorganisation des cadres du service de santé et du service vétérinaire (loi du 26 juin 1899)		4,151 08
SOMME ÉGALE.		fr. 9,134 98

ART. 12 (14 ancien). — *Traitements et solde de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	5,018,361 55
— alloué pour 1899.		4,993,860 40
AUGMENTATION.		fr. 22,700 93

se répartissant comme il suit :

1° Relèvement des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants comptables	fr.	5,312 30
2° Réorganisation des cadres du service de santé, du service vétérinaire et des officiers comptables du matériel d'artillerie (loi du 26 juin 1899)		17,188 63
SOMME ÉGALE.		fr. 22,700 93

ART. 13 (15 ancien). — *Traitements et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	1,420,088 43
— alloué pour 1899.		1,400,090 50
AUGMENTATION.		fr. 19,997 93

se répartissant comme il suit :

1° Relèvement des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants comptables.	fr.	263 67
2° Augmentation des indemnités pour frais de bureau, par suite de la division du commandement du génie de la place de Bruxelles		3,100 »
3° Réorganisation des cadres du service de santé et des adjoints du génie (loi du 26 juin 1899)		16,634 26
SOMME ÉGALE.		fr. 19,997 93

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14 (16 ancien). — *Traitements et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1900. fr.	694,749 60
— alloué pour 1899.	690,323 09
AUGMENTATION. . . . fr.	4,424 51

Le relèvement des traitements des capitaines, des lieutenants et des sous-lieutenants entraîne un surcroît de dépenses de . . . fr. 6,676 45

Par contre, il y a diminution par suite de la réorganisation des cadres inférieurs du service de santé et du service administratif (loi du 26 juin 1899), ci 2,251 94

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . fr.	4,424 51
-----------------------------	----------

CHAPITRE IV.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 20. — *Dépenses d'administration de l'École de guerre.*

Crédit demandé pour 1900. fr.	11,450 »
— alloué pour 1899.	10,650 »
AUGMENTATION. . . . fr.	800 »

sollicitée en vue de faire face aux dépenses résultant du transport par chemin de fer des officiers élèves à l'École de guerre en voyage d'instruction.

CHAPITRE V.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 22. — *Matériel de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1900 fr.	1,812,669 03
— alloué pour 1899	1,725,669 05
AUGMENTATION. . . . fr.	87,000 »

résultant :

a) De l'accroissement de dépenses que nécessitera la fabrication des munitions pour les nouveaux fusils Mauser dont on se propose d'armer les corps spéciaux de la garde civique, ci fr. 80,000 »

b) Du transfert d'une somme de 7,000 francs provenant de l'article 26 ci-après (*Habillement des troupes*) et représentant la valeur de certains objets tels que genouillères, musettes, etc., qui seront à l'avenir achetés et entretenus par le service de l'artillerie, soit 7,000 »

SOMME ÉGALE. . . . fr.	87,000 »
------------------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 24 (24 et 25 anciens). — *Pain, viande et fourrages en nature.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	10,411,068 40
— alloué pour 1899		10,414,276 75
		<hr/>
DIMINUTION	fr.	3,208 35

La réorganisation des cadres inférieurs du service de santé (loi du 26 juin 1899) amène une diminution de	fr.	4,471 25
contrebalancée en partie par l'augmentation provenant de la création de deux emplois d'adjudant sous-officier, mentionnée à l'article 11 ci-avant		1,262 90
		<hr/>
RESTE EN MOINS	fr.	3,208 35
		<hr/>

ART. 26 (27 ancien). — *Habillement des troupes. Renouvellement du harnachement de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	5,736,423 69
— alloué pour 1899		5,743,022 19
		<hr/>
DIMINUTION	fr.	6,598 50

résultant, d'une part, du transfert d'une somme de 7,000 francs à l'article 22, d'autre part, de la création de deux emplois d'adjudant sous-officier, mentionnée à l'article 11 ci-avant.

ART. 27 (28 ancien). — *Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	895,629 66
— alloué pour 1899		885,629 66
		<hr/>
AUGMENTATION	fr.	10,000 »

sollicitée en vue de couvrir les frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans des garnisons voisines de leur résidence pour y suivre des cours d'équitation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 30 (31 ancien). — *Traitements divers et honoraires.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	127,754	68
— alloué pour 1899		124,904	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,850	68

destinée au relèvement des traitements des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants en non-activité, ces traitements ayant pour base ceux des officiers d'infanterie en activité de service.

CHAPITRE X.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33 (34 ancien). — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	52,149	»
— alloué pour 1899		47,149	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

sollicitée afin de pouvoir accorder une indemnité aux officiers qui, par suite d'accidents, perdent des chevaux au cours d'un service commandé.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

ART. 34 (35 ancien). — *Construction d'un nouvel arsenal à Anvers.*

Crédit demandé : fr. 20,532 72.

La dépense totale a été évaluée à 1,200,000 francs. Cette somme a été allouée en quatre fois par les lois budgétaires de 1896 à 1899 inclus; mais deux sommes de fr. 11,510 93 et fr. 9,021 77, appartenant aux crédits de 1896 et 1897, ont été annulées à la clôture des comptes de ces exercices parce qu'elles n'avaient pu être employées en temps utile.

Il est indispensable de remettre ces reliquats à la disposition du Département de la Guerre par le moyen d'un nouveau crédit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 35 (38 ancien). — *Construction d'une église au camp de Beverloo.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Deux crédits de 100,000 et de 200,000 francs ont été portés, pour cet objet, respectivement aux Budgets de 1898 et de 1899.

Les dépenses à faire en 1900 nécessitent l'allocation d'un troisième crédit de 200,000 francs.

ART. 36 (39 ancien). — *Artillerie de place.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Ce crédit est nécessaire pour continuer l'armement des ouvrages existants de la position d'Anvers.

ART. 57 (41 ancien). — *Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions.*

Crédit demandé : 550,000 francs.

La dépense totale, dont ce crédit forme le solde, a été évaluée à 1 million 200,000 francs. Elle figure à concurrence de 450,000 francs au Budget extraordinaire de 1896, de 100,000 francs au Budget ordinaire de 1897 et de 300,000 francs au Budget ordinaire de 1899.

ART. 38 (nouveau). — *Confection de harnais de réserve pour le pied de guerre.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ces harnais sont destinés à constituer dans les parcs de campagne une réserve suffisante pour pouvoir remplacer momentanément ceux qui sont envoyés en réparation à l'arsenal de construction.

ART. 39 (nouveau). — *Armement.*

Crédit demandé : 2,700,000 francs.

Un nouveau matériel d'artillerie de campagne à tir rapide a été introduit récemment en France et en Allemagne, et la plupart des autres armées européennes se disposent à suivre cet exemple. Afin de maintenir notre artillerie à la hauteur des progrès accomplis, il importe que nous puissions aussi, à bref délai, doter nos batteries de campagne d'une bouche à feu à tir rapide, pour le choix de laquelle des études et expériences se poursuivent depuis quelque temps déjà.

D'autre part, ainsi que le Gouvernement l'a déclaré dans la note prélimi-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

naire du projet primitif de Budget extraordinaire pour l'exercice 1894 (*Doc. parl. n° 178*, p. 26), le nombre de fusils modèle 1889 que nous possédons « n'est pas suffisant pour constituer une réserve sérieuse, indispensable en cas de guerre ». La demande de crédit qui avait été faite en 1894 a été retirée au moment de la présentation du nouveau projet de Budget extraordinaire de cette année (*Doc. parl. n° 243*) et n'a pu être reproduite depuis.

En troisième lieu, eu égard à la grande consommation de munitions qu'entraîne l'emploi du fusil à répétition, il est nécessaire d'augmenter notablement nos approvisionnements en cartouches.

Enfin, il convient de doter les officiers et les gendarmes à cheval, pour assurer plus efficacement leur défense personnelle, d'un revolver ou pistolet à tir continu d'un modèle perfectionné, et d'étendre le port du revolver à tous les gradés montés du train et aux conducteurs d'attelages de l'artillerie.

En vue de réaliser ces divers desiderata, il est demandé pour 1900 un crédit de 2,700,000 francs, se répartissant comme il suit :

A. Artillerie de campagne	fr.	850,000	»
B. Fusils et cartouches		1,700,000	»
C. Pistolets ou revolvers		150,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	2,700,000	»

ART. 40 (nouveau). — *Acquisition de lanternes de campagne pour les troupes d'infanterie.*

Crédit demandé : 42,000 francs.

Il a été reconnu indispensable d'ajouter au matériel de campement de l'infanterie des lanternes devant servir dans les camps, cantonnements, bivouacs, et aussi pendant les marches de nuit qui seront fréquentes à l'avenir, à raison des progrès de l'armement.

Une commission composée d'officiers généraux et supérieurs, après des expériences concluantes faites dans plusieurs régiments, a proposé un appareil d'éclairage simple, léger, pratique, de dimensions réduites et pouvant être attaché au sac du fantassin.

Le crédit sollicité permettra de doter chaque escouade d'infanterie de cette lanterne de campagne.

ART. 41 (nouveau). — *Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers.*

Crédit demandé : 188,200 francs.

Les installations actuelles de la fabrique de conserves d'Anvers sont insuffisantes pour produire les quantités de viande indispensables aux approvi-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sionnements de guerre. Aussi sommes-nous encore tributaires de l'étranger pour la majeure partie de cette denrée de première nécessité.

Cette situation peut entraîner des conséquences sur lesquelles il est inutile d'insister.

Il importe que la régie militaire soit en mesure de confectionner elle-même telle quantité de conserves de viande qui peut être nécessaire. Les approvisionnements seraient ainsi assurés à toute éventualité; on aurait en même temps les meilleures garanties au sujet de la qualité des produits.

Le Département de la Guerre se propose, en conséquence, de donner une plus grande extension à la fabrique de conserves. La somme demandée est destinée à couvrir le prix d'achat des terrains contigus à cet établissement.

(472)

PROJET DE LOI AMENÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1900 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de quarante-huit millions neuf cent septante mille cent septante-huit francs nonante-cinq centimes . fr. 48,970,178 95

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de quatre millions cinq cent cinquante mille sept cent trente-deux francs septante-deux centimes 4,550,732 72

Soit ensemble à la somme de cinquante-trois millions cinq cent vingt mille neuf cent onze francs soixante-sept centimes fr. 53,520,911 67

conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog, van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden aangeboden.

EERSTE ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1900 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van acht en veertig miljoen negen honderd zeventig duizend honderd acht en zeventig frank vijf en negentig centiemen fr. 48,970,178 95

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van vier miljoen vijf honderd vijftig duizend zeven honderd twee en dertig frank twee en zeventig centiemen 4,550,732 72

Te zamen op de som van drie en vijftig miljoen vijf honderd twintig duizend negen honderd elf frank zeven en zestig centiemen fr. 53,520,911 67 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

L'effectif des officiers de l'état-major général est augmenté temporairement d'un lieutenant général à la section d'activité.

ART. 3.

Dans les localités où les services des vivres, des fourrages et du couchage sont assurés par la voie de la régie directe, les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues et sous-produits, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats de denrées, de bétail, de literies et de matériel d'exploitation.

ART. 4.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1900, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des

lieutenants généraux	. fr. 10	» par jour.
généraux-majors	. . . 7	» —
officiers supérieurs	. . . 5	» —
— subalternes	. . . 5	» —
sous-officiers et soldats	. . . 1 25	—

Logement sans nourriture des

lieutenants généraux	. fr. 5	» par jour.
généraux-majors	. . . 5	» —
officiers supérieurs	. . . 2	» —
— subalternes	. . . 1	» —
sous-officiers et soldats	. . . 21	—

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au

ART. 2.

De sterkte der officieren van den generalen staf is tijdelijk vermeerderd met eenen luitenant-generaal bij de werkdadige sectie.

ART. 3.

In de plaatsen waar de dienst van de levensmiddelen, van het voeder en van de slaping verzekerd worden, bij wijze van rechtstreeksch beheer, zullen de buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, eetbare afval en voortbrengselen van ondergeschikten aard, verkocht worden door de zorgen van het Krijgswezen en de sommen deswege geïnd, afgetrokken worden van het bedrag der aankopen van eetwaren, vee, beddegoed en materieel van exploitatie.

ART. 4.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onderofficieren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1900, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der

luitenant-generaals	. . fr. 10	» per dag.
generaal-majors	. . . 7	» —
hoofdofficieren	. . . 5	» —
lagere officieren	. . . 5	» —
onderofficieren en soldaten	. . . 1 25	—

Inkwartiering zonder voeding der

luitenant-generaals	. . fr. 5	» per dag.
generaal-majors	. . . 5	» —
hoofdofficieren	. . . 2	» —
lagere officieren	. . . 1	» —
onderofficieren en soldaten	. . . 21	—

Evenwel, wanneer in de schuilcantonnements, de officieren zullen ingekwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onderofficieren en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in

logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 5.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 6.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

de stalling der paarden, zullen, als vergoeding, recht hebben op de mest van deze paarden.

ART. 5.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijksche prijzen van 's Rijks beheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 t. h.

Deze prijzen zullen om de drie maanden ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurlijk Memoriaal*.

ART. 6.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1900.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés civils	254,800 »	
3	Indemnités aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,200 »	505 700 »
4	Matériel	60,000 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire (y compris une somme de 9,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	173,700 »	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
<i>1^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.</i>			
6	Traitements de l'état-major général	806,590 »	
7	— — des provinces et des places	256,261 75	
8	— du service de l'intendance	287,803 50	
9	— des officiers du service de santé des hôpitaux	403,700 »	
Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.			21,523,474 47
<i>2^e SECTION. — Traitements, solde et accessoires des troupes.</i>			
10	Traitements et solde de l'infanterie	11,913,014 27	
11	— — de la cavalerie	5,432,705 59	

**GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1900.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedde der burgerlijke ambtenaars en behienden	234,800 .	
5	Vergoedingen aan de onderofficieren werkzaam bij het Departement van Oorlog.	16,200 .	505,700 .
4	Materieel	60,000 .	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en militair Landkaartinstituut (<i>inbegrepen eene som van 9,700 frank als buitengewonen en tijdelijken last</i>)	173,700 .	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN.			
<i>1^o AFDEELING. — Jaarwedden, enz., der staven en der officieren zonder troepen.</i>			
6	Jaarwedden van den generalen staf.	898,500 .	
7	— van den provincialen en van den plaatselijken staf.	256,261 75	
8	— van den dienst (der intendantie).	287,805 50	
9	— der officieren van den geneeskundigen dienst der hospitalen.	403,700 .	
<p><i>De kredieten onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 6, 7, 8 en 9, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.</i></p>			24,323,474 47
<i>2^o AFDEELING. — Jaarwedden, soldij en bijgelden der troepen.</i>			
10	Jaarwedden en soldij der infanterie	11,913,014 27	
11	— — der cavalerie	3,432,705 39	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
12	Traitements et solde de l'artillerie	5,018,561 35	
13	— — du génie	1,420,088 45	
14	— — du bataillon d'administration	694,749 60	
	<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p> <p>Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.</p>		
	CHAPITRE III.		
	HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	649,135 •	840,135 •
16	Service pharmaceutique	200,000 •	
	CHAPITRE IV.		
	ACADÉMIE MILITAIRE.		
17	Personnel de l'École militaire	133,780 •	220,375 •
18	— — de guerre	19,225 •	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	55,920 •	
20	— — — de guerre.	11,450 •	
	CHAPITRE V.		
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
21	Traitement du personnel des établissements	77,275 •	1,880,944 05
22	Matériel de l'artillerie	1,812,669 05	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWEEF DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
12	Jaarwedden en soldij der artillerie	5,018,561 55	
13	— — der genie	1,420,088 45	
14	— — van het bataljon van administratie.	694,749 60	
De mannen die slechts voor korten tijd in onderhoud zijn bij een regiment van een ander wapen, worden, voor al wat hun toekomt, geteld bij het regiment waar zij zich in onderhoud bevinden.			
De kredieten onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 10, 11, 12, 13 en 14, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.			
HOOFDSTUK III.			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
15	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen	649,135 *	
16	Apotheek dienst	200,000 *	849,135 *
HOOFDSTUK IV.			
MILITAIRE ACADEMIE.			
17	Personeel der Militaire School	135,780 *	
18	— der Krijgsschool.	19,225 *	220,375 *
19	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	55,920 *	
20	— — der Krijgsschool	11,450 *	
HOOFDSTUK V.			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
21	Jaarwedde van het personeel der inrichtingen	77,275 *	1,889,944 05
22	Materieel der artillerie	1,812,669 05	

BUDGET AME DÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
25	Matériel du génie	1,574,125 »	1,574,125 »
CHAPITRE VII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Pain, viande et fourrages en nature	10,411,068 40	18,750,421 75
25	Casernement des hommes	569,450 »	
26	Habillement des troupes. Renouvellement du harnachement de la cavalerie.	5,736,423 69	
27	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	895,029 68	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	130,000 »	
29	Remonte	1,007,850 »	
<p>Les crédits des articles 26 et 29 sont repartis en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupe. Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.</p>			
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires.	127,754 68	397,754 68
31	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.	270,000 »	
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	407,100 »	407,100 »

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MATERIEEL DER GENIE.			
23	Materieel der genie	1,574,125 .	1,574,125 .
HOOFDSTUK VII.			
BROOD, VLEESCH, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.			
24	Brood, vleesch en voeder in natura	10,411,068 40	
25	Kazerneering der manschappen	569,450 .	
26	Kleeding der troepen. Vernieuwing van het paardentuig der cavalerie	5,756,423 69	
27	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	895,629 66	
28	Verwarming en verlichting der wachtlokalen	150,000 .	
29	Remonte	1,007,850 .	
	De kredieten van artikelen 26 en 29 worden, krachtens een koninklijk besluit, onder de troepenkorpsen verdeeld. De korpsen die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgend dienstjaar; de Raden van beheer zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.		
	HOOFDSTUK VIII.		
	ONDERSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.		
30	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	127,754 68	
31	Reis-, verblijf-, verhuis- en representatiekosten	270,000 .	
	HOOFDSTUK IX.		
	PENSIOENEN EN HULPGELDEN.		
32	Pensioenen en hulpgelden	407,100 .	407,100 .

18,750,421 75

597,754 68

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	52,149 »	52,149 »
TOTAL fr.			48,970,178 95
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI			
34	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers	20,532 72	
35	Construction d'une église au camp de Beverloo	200,000 »	
36	Artillerie de place	1,000,000 »	
37	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions	350,000 »	4,550,732 72
38	Confecion de harnais de réserve pour le pied de guerre	50,000 »	
39	Armentent	2,700,000 »	
40	Acquisition de lanternes de campagne pour les troupes d'infanterie	42,000 »	
41	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers.	188,200 »	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr			53,520,911 67

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
35	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven.	52,149 .	52,149 .
TOTAAL fr.			48,970,178 95
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
34	Bouwen van een nieuw arsenaal te Antwerpen	20,532 72	
35	Bouwen van eene kerk in het kamp van Beverloo	200,000 .	
36	Vestingartillerie	1,000,000 .	
37	Militaire banen van Luik en van Namen en telefoonnetten in deze stellingen	350,000 .	
38	Aanmaak van reserve-paardentuigen voor den voet van oorlog	50,000 .	4,550,732 72
39	Bewapening	2,700,000 .	
40	Aankoop van veldlantaarns voor de infanterie-troepen	42,000 .	
41	Vergrooting van de fabriek van militaire verduurzaamde levensmiddelen te Antwerpen	188,200 .	
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG fr.			53,520,911 67

(484)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1900.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	71,000 •	21,000 •
2	•	— de 58 fonctionnaires et employés civils (1) 193,500 •	254,800 •	220,000 •
	•	— des huissiers, messagers et gens de service 41,300 •		
3	•	Indemnité aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,200 •	6,000 •
<i>Matériel.</i>				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais 20,000 •	60,000 •	60,000 •
	•	Chauffage et éclairage 15,000 •		
	•	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 25,000 •		
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du Département de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés à la bibliothèque fr. 14,000 •		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
CHARGES ORDINAIRES ET PERMANENTES.				
5	•	Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forls, positions retranchées, etc. fr. 15,000 •	39,000 •	173,700 •
	•	Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents (2) 24,000 •		
	•	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 111,000 •		169,500 •
CHARGES EXTRAORDINAIRES ET TEMPORAIRES.				
c.	•	Indemnité au général-major retraité directeur 5,500 •	9,700 •	
	•	Id. à un major retraité 4,200 •		
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			505,700 •	485,500 •

AUGMENTATION. • . fr.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES. LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	
	<p>CHAPITRE II.</p> <p>TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.</p> <p>—</p> <p>1^{re} SECTION.</p> <p><i>Traitements, etc., des états-majors et des officiers sans troupe.</i></p>						
		Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.	Art. 9.		
		TRAITEMENTS					
		de l'état-major général.	de l'état-major des provinces et des places.	du service de l'intendance	des officiers du service de santé des hôpitaux.		
6	a. Officiers de tous grades	750,586 30	177,159 75	246,579 .	396,010 .	896,590 .	
7	b. Indemnités aux sous-officiers promus officiers	400 .	.	1,200 .	900,922 .	
8	c. Indemnités de marche et de vivres de campagne	16,303 70	1,102 .	964 50	2,000 .	256,261 75	
9	d. Indemnités de monture (500 francs par cheval)	106,500 .	8,000 .	10,500 .	1,500 .	287,803 50	
	e. Traitements des aumôniers et des prêtres agréés	40,240 .	.	.	403,700 .	
	f. Frais de bureau (*)	25,200 .	20,560 .	29,760 .	2,900 .	588,571 02	
	TOTAUX reportés ci-contre.	896,590 .	256,261 75	287,803 50	403,700 .		
		A REPORTER. . . . fr.				1,844,555 25	1,815,236 12

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS ajoutés pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
				(1) FRAIS DE BUREAU.
				État-major général.
				4 commandants de circonscription à 200 francs fr. 3,200 »
				1 chef de corps d'état-major 3,800 »
				1 chef d'état-major du commandant supérieur de la cavalerie 800 »
				4 — des circonscriptions militaires à 900 francs 3,600 »
				2 — des divisions de cavalerie à 1,00 francs 2,000 »
				17 généraux commandant une brigade à 500 francs 8,500 »
				1 chef d'état-major de la position d'Anvers 1,200 »
				2 — des positions de Liège et de Namur à 600 francs. 1,200 »
				<u>25,200 »</u>
				État-major des provinces et des places.
				Commandants de province. Anvers fr. 1,500 »
				Brabant 1,500 »
				Flandre occidentale 1,500 »
				— orientale 1,500 »
				Hainaut 1,500 »
				Liège 1,500 »
				Luxembourg 1,100 »
				Liège et de Namur 1,100 »
				<u>10,900 »</u>
				Commandants de place. 5 commandants de place à 300 francs. 2,500 »
				12 — à 400 — 4,800 »
				4 — à 250 — 950 »
				6 — à 150 — 900 »
				3 — à 100 — 300 »
				<u>9,450 »</u>
				<u>20,560 »</u>
				Intendance militaire.
				a) Intendant divisionnaire à Gand fr. 2,000 »
				— à Anvers 1,800 »
				— à Liège 2,000 »
				— à Bruxelles 2,200 »
				<u>8,000 »</u>
				b) Intendant ordonnateur à Gand fr. 1,800 »
				— à Anvers 2,100 »
				— à Liège 1,800 »
				— à Bruxelles 2,000 »
				<u>7,600 »</u>
				c) Sous-intendant chargé du service de manutention à Gand 1,100 »
				— à Bruges 900 »
				— à Anvers (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Anvers (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Malines 900 »
				— à Liège 1,100 »
				— à Besenbro 500 »
				— à Bruxelles (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Bruxelles (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Louvain 900 »
				— à Mons 1,000 »
				— à Namur 1,100 »
				— à Tournai 900 »
				<u>12,800 »</u>
				d) Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant 1,360 »
				<u>29,760 »</u>
				Officiers du service de santé des hôpitaux.
				Inspecteur général du service de santé 2,500 »
				Vétérinaire en chef 400 »
				<u>2,900 »</u>
35,461 13	4,352 »	1,758,022 50	1,602,008 75	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES	LIGNES des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	
		Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.	Art. 13.	Art. 14.			
		Report. fr.					1,844,355 25	1,813,236 12	
		2° SECTION.							
		<i>Traitements, solde et accessoires des troupes.</i>							
		TRAITEMENTS ET SOLDE							
		de l'infanterie.	de la cavalerie.	de l'artillerie.	du génie.	du bataillon d'ad- ministration.			
		Traitement des officiers de tous grades	0,450,952 71	1,477,450	2,483,449 25	652,885	247,407		
		Solde des sous-officiers et soldats.	1,412,266 56	1,161,975 99	1,920,742 95	505,810 45	400,744		
10		Traitement des employés civils de l'artillerie et du génie			99,900	512,650			
		Haute-paie pour chevrons et décoration militaire	157,000	49,000	58,000	6,000	24,523 60	11,913,014 27	11,735,291 87
11	a.	Indemnité aux sous-officiers promus officiers	25,200	4,600	1,500	400	2,000		
		Indemnités de marche et de vivres de campagne	109,800	18,000	19,300	1,500	1,400	3,432,705 59	3,433,570 61
12		Indemnité de 5 centimes aux troupes campées, etc.	27,000	2,000	10,500	1,500	400		
		Différence entre la solde ordinaire et la solde de route	53,000	2,948	5,675	840	675	5,018,561 35	4,995,860 40
13		Allocation des miliciens qui devancent l'appel de leur classe	40,000	12,000	15,500	500	1,300		
	b.	Indemnité de monture (500 francs par cheval).	128,000	524,000	266,000	19,500		1,420,088 45	1,400,000 50
14	c.	Logement avec ou sans nourriture (*)	71,460	49,810	20,867	3,295	500		
	d.	Entretien du harnachement de la cavalerie et ferrure des chevaux de troupe (*)		215,583 60	78,807 15			604,749 60	690,325 09
	e.	Frais d'administration et d'instruction (*)	410,355	79,560	104,300	53,410	6,800		
	f.	Allocation aux musiques de la cavalerie.		36,000					
		TOTAUX reportés ci-contre	11,913,014 27	5,432,705 59	5,018,561 35	1,420,088 45	694,749 60		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.					24,523,474 47	24,058,374 59	
							AUGMENTATION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900	DÉPENSES de l'exercice 1899.	OBSERVATIONS.	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.				
35,451 15	4,552 »	1,758,022 50	1,092,698 75	(1) Logement avec ou sans nourriture.	
				Infanterie { Logement et nourriture . . . 13,000 journées à fr. 1,25 16,750 » id. sans nourriture. 251,000 id. 0,21 52,710 » Cavalerie { Logement et nourriture . . . 58,000 id. 1,25 47,500 » id. sans nourriture. 11,000 id. 0,21 2,310 » Artillerie { Logement et nourriture . . . 15,800 id. 1,25 19,775 » id. sans nourriture. 7,200 id. 0,21 1,512 » Génie { Logement et nourriture . . . 2,500 id. 1,25 2,875 » id. sans nourriture. 2,000 id. 0,21 420 » Bataillon d'admin. — Logement et nourriture. 400 id. 1,25 500 »	71,460 » 49,810 » 20,887 » 5,295 » 500 »
				(2) Entretien du harnachement de la cavalerie et ferrure des chevaux de troupe.	
				Cavalerie : 4,923 chevaux, soit 1,796,550 journées à fr. 0,12. fr. 215,583 60 Artillerie : 2,399 chevaux, soit 875,635 journées à fr. 0,09 78,807 48	
				(3) Frais d'administration et d'instruction.	
177,792 40	»	14,764,564 54	15,353,162 98	Infanterie { 1 régiment des carabiniers fr. 18,000 » 18 régiments d'infanterie à 15,860 francs. 285,480 » Le corps de discipline et de correction 7,500 » L'école des cadets 57,575 » — des pupilles 31,000 » — d'application et de perfectionnement 7,000 » — normale d'escrime 6,000 »	410,555 »
9,154 98	»	4,307,730 38	4,030,778 32	Cavalerie { 8 régiments à 8,470 francs 67,760 » L'école d'équitation 11,600 »	79,360 »
22,700 03	»	6,111,226 11	5,967,198 15	Artillerie { Inspecteur général 4,000 » 4 directeurs 2,800 » Inspecteur des armes de guerre. 500 » Directeur de la fonderie de canons 500 » 4 régiments de campagne à 9,000 francs. 39,600 » 3 ^e , 6 ^e et 7 ^e régiments de forteresse à 11,400 francs 34,200 » 8 ^e régiment de forteresse 11,800 » Régiment du train et compagnies spéciales 10,200 » L'école de tir 700 »	104,300 »
19,997 93	»	1,594,453 48	1,610,459 43	Inspecteur général 4,000 » 4 directeurs 6,200 »	
4,424 51	»	696,733 48	701,507 32	Gand 1,000 » Termonde 1,050 » Bruges 900 » Ostende 500 » Ypres 500 » Brasschaet 500 » Saint-Bernard 300 » Anvers (ville) 1,200 » — 1 ^{er} secteur 1,200 » — 2 ^e — 1,200 » — 3 ^e — 1,200 » — 4 ^e — 1,200 » — 5 ^e — 1,200 » Malines 1,200 » Lierre 1,200 » Liège (rive gauche) 1,100 » — (rive droite) 1,100 » Huy 500 » Arlon 300 » Camp de Beverloo 600 » Hasselt 500 » Namur (Nord) 1,200 » — (Sud) 1,200 » Bruxelles (Ouest) 1,400 » — (Est) 1,200 » Vilvordo 500 » Louvain 900 » Tirlemont 300 » Diest 500 » Mons 1,000 » Charleroi 300 » Tournai 1,000 »	
209,451 88	4,552 »	20,232,550 20	20,504,804 03	Commandants du génie dans les places de 27,750 » Le régiment et les compagnies spéciales 17,160 » Bataillon d'administration 6,800 »	55,410 » 6,800 »
205,009 88					

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
CHAPITRE III.				
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.				
<i>Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.</i>				
		560,000 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à fr. 1 78 fr. 640,800 •		
15	•	Traitement des miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 5,535 •	640,135 •	649,135 •
		Frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux 5,000 •		
<i>Service pharmaceutique.</i>				
16	•	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	200,000 •	200,000 •
TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.			849,135 •	849,135 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	649,155	729,110 60	
.	.	200,000	252,519 90	
.	.	849,155	981,459 50	

BUDGET AMENDE DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LIT. ET des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900	Alloués pour l'exercice 1899.
CHAPITRE IV.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
<i>Personnel de l'École militaire.</i>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
	a.	1 commandant. fr. 3,000 »		
		1 commandant en second. 1,000 »		
		2 examinateurs permanents 5,500 »		
		1 instructeur 500 »		
		5 instructeurs adjoints 1,400 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		1 officier-payeur 200 »		
		1 secrétaire 2,200 »		
		1 dessinateur 3,000 »		
		1 aumônier 2,500 »		
		1 médecin 1,000 »		
		1 officier chargé de la gestion de la bibliothèque 1,000 »		
		1 mécanicien 2,200 »		
		1 préparateur de chimie 5,600 »		
		1 surveillant à la buanderie 360 »		
		1 garde conservateur du matériel 500 »		
		2 secrétaires-archivistes 480 »		
		1 économe 500 »		
		5 portiers 1,080 »		
		10 hommes de peine 6,000 »		
		1 professeur de gymnastique 180 »		
		2 surveillants à l'école d'équitation 900 »		
		2 brigadiers, 5 clairons, 26 cavaliers et 10 plantons 1,520 »		
		<hr/>	44,020 »	
		<i>Corps enseignant.</i>		
	b.	9 professeurs militaires. 7,800 »		
		8 — civils 47,500 »		
		13 répétiteurs militaires 6,700 »	133,780 »	133,780 »
		3 — civils 8,000 »		
		4 maîtres militaires 2,600 »		
		4 — civils 7,500 »		
		<hr/>	80,160 »	
		<i>Bourses d'études.</i>		
	c.	12 bourses d'études à 800 francs 9,600 »		
		<i>Personnel de l'École de guerre.</i>		
		<i>État-major et corps enseignant.</i>		
		1 commandant 1,500 »		
		3 professeurs civils 6,500 »		
		3 maîtres civils 2,725 »	10,225 »	10,225 »
		10 professeurs militaires 8,500 »		
		1 maître militaire 400 »		
		<hr/>		
		A REPORTER. fr.	155,005 »	153,005 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	153,780	131,936 11	
.	.	10,225	18,535 43	
.	.	153,005	150,521 54	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

VU DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.
		REPORT. fr.	155,005 »	155,005 »
		<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	16,000 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	4,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 »	
		Ménage des domestiques : 15 hommes, à 50 centimes par jour	2,372 50	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	2,500 »	
19		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	9,000 »	55,920 »
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	12,674 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, de mécanique	5,000 »	
		Achat et entretien des instruments et appareils destinés aux cours de mécanique, de physique appliquée et d'artillerie	5,200 »	
		Achat et entretien du matériel relatif au cours de construction	120 »	
		<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
		Frais de bureau	600 »	
		Chauffage et éclairage	1,900 »	
20		Indemnité aux travailleurs	600 »	11,450 »
		Frais de transport des élèves et des instruments	3,100 »	10,050 »
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses du cours de télégraphie technique; dépenses imprévues	5,250 »	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	220,575 »	219,575 »

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1897.	DÉPENSES de l'exercice 1896.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	153,005 »	150,521 54	
.	.	55,920 .	55,915 50	
800 .	.	10,650 .	10,127 20	
800 .	.	210,575 .	216,564 04	
800 .				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Traitement du personnel des établissements.</i>				
21	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,550 •		
	b.	— — de la fonderie de canons 30,000 •		
	c.	— — de l'arsenal de construction 26,500 •	77,275 •	77,275 •
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 1,025 •		
	e.	— — de l'école de tir 3,500 •		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
Arsenaux et magasins de guerre.				
a.		Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone, l'école de tir, les batteries et les parcs de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement des officiers comptables du matériel, des adjudants de matériel et des maîtres artificiers non logés aux frais de l'Etat. Indemnités aux officiers chargés de travaux extraordinaires ou supplémentaires. Service des installations électriques dans les ouvrages militaires occupés par l'artillerie. — Frais d'instruction du personnel 115,000 •		
École de pyrotechnie.				
b.		Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers 715,000 •		
Manufacture d'armes.				
c.		Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible 300,000 •		
Fonderie de canons.				
			1,812,669 05	1,725,669 05
d.		Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts, armements et dépendances. 95,000 •		
A REPORTER. fr. 1,225,000 •			1,880,944 05	1,802,944 05

DEVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	77,275 .	74,275 .	
87,000 .	.	1,723,369 05	1,647,100 .	
87,000 .	.	1,800,614 05	1,721,575 .	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES. LITTEES des développements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
	REPORT. fr. 1,225,000	1,889,944 05	1,802,944 05
	Arsenal de construction.		
e.	Construction et réparations des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages militaires, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures — Entretien du harnachement en usage dans l'artillerie de campagne et au train 477,000		
f.	Achat de poudre de guerre 85,000		
g.	Dépenses diverses et menus achats. 25,669 05		
	TOTAL DU CHAPITRE V fr.	1,889,944 05	1,802,944 05

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION			
87,000 .	.	1,800,644 05	1,721,375 .	
87,000 .	.	1,800,644 05	1,721,375 .	
87,000 .				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES	LITTEAS des développements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900	alloués pour l'exercice 1899.
CHAPITRE VI.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
		Bâtiments militaires fr. 431,817 .		
a.	}	Ouvrages de fortification 22,570 .		
		Ouvrages mixtes 15,400 .		
		————— 469,877 .		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
		Bâtiments militaires fr. 683,573 .		
b.	}	Ouvrages de fortification 60,160 .		
		Ouvrages mixtes 38,615 .		
		————— 82,548 .		
c.		Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 25,000 .		
d.		Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'aménagement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage au gaz des bâtiments militaires 120,000 .	1,574,125 .	1,574,125 .
e.		Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers qui prennent part aux ascensions aérostatiques 107,900 .		
f.		Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie 20,000 .		
g.		Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers, fonctionnaires et employés du génie chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 15,000 .		
h.		Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons 10,000 .		
i.		Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., etc. 24,000 .		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.			1,574,125 .	1,574,125 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.				(Litt. a.) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensauvagement, etc.				
		Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.		Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.				
					DES PLACES.							
					1 ^{re} direction.							
					Alost	3,200	"	"	9,400	"	"	12,500
					Audenarde	4,000	"	"	6,000	"	"	10,000
					Bruges	11,820	"	"	50,000	"	"	61,820
					Courtrai	700	"	"	200	"	"	900
					Gand	21,000	"	"	50,000	"	"	71,000
					Menin	1,200	"	"	1,800	"	"	3,000
					Ostende	5,700	"	"	7,720	"	"	13,420
					Saint-Nicolas	1,780	"	"	920	"	"	2,700
					Termonde	8,000	2,500	500	19,500	2,000	4,500	27,000
					Ypres	8,310	"	"	12,000	"	"	20,310
					2 ^e direction.							
					Anvers (enceinte)	54,700	6,000	2,700	125,000	30,000	10,000	228,400
					— 1 ^{er} sect ^r { forts	2,800	1,200	600	4,000	"	"	9,500
					{ Brasscht	6,600	"	400	12,000	"	"	19,000
					— 2 ^e — { forts	7,720	880	1,550	12,000	7,500	3,200	32,850
					{ Contich	2,500	"	"	2,000	"	"	4,500
					— 3 ^e — { forts	9,300	400	200	18,500	2,000	500	31,000
					{ St-Bernd	6,500	"	"	7,000	"	"	13,500
					— 4 ^e — { forts	8,450	2,100	2,500	9,580	4,550	4,100	30,980
					{ Beveren	5,500	"	"	2,800	"	"	8,300
					— 5 ^e secteur	2,750	1,200	2,855	18,200	12,150	10,500	47,255
					Malines { Ville	10,000	"	"	9,000	"	"	19,000
					{ Waehem-Duffel	1,800	700	500	2,900	"	"	5,000
					Lierre { Ville	3,500	"	"	10,000	"	"	13,500
					{ Fort	1,100	700	200	15,000	900	5,000	20,900
					3 ^e direction.							
					Arlon	1,800	"	"	1,500	"	"	3,500
					Camp de Beverloo	51,190	"	1,100	76,491	"	"	128,781
					Bouillon	1,550	"	"	2,500	"	"	4,050
					Hasselt	3,920	"	"	17,447	"	"	21,367
					Huy	2,500	"	"	400	"	"	2,900
					Liège rive droite	17,615	"	"	12,450	"	"	30,065
					— rive gauche	21,280	"	"	25,225	"	1,068	47,568
					Saint-Trond	1,740	"	"	17,214	"	"	18,954
					Verviers	2,000	"	"	1,000	"	"	3,000
					4 ^e direction.							
					Ath	1,500	"	"	2,500	"	"	4,000
					Bruxelles	57,780	"	"	30,035	"	"	87,815
					Charleroi	4,900	"	"	2,100	"	"	7,000
					Diest	7,700	500	100	10,500	1,200	"	20,000
					Louvain	15,600	"	"	16,000	"	"	31,600
					Mariembourg	967	"	"	4,710	"	"	5,677
					Mons	12,600	"	"	12,900	"	"	25,500
					Namur (Sud)	22,400	1,500	2,100	21,000	"	"	47,000
					— (Nord)	7,790	4,190	485	28,335	"	1,950	42,770
					Nivelles	1,000	"	"	600	"	"	1,600
					Philippeville	1,975	"	"	2,878	"	"	4,853
					Tirlemont	4,000	"	"	2,000	"	"	6,000
					Tournai	14,000	"	"	8,500	"	"	22,500
					Vilvorde	6,750	"	"	4,150	"	"	10,900
					Wavre	1,500	"	"	1,000	"	"	2,500
					Dinant	100	"	"	"	"	"	100
					TOTAUX	531,817	22,570	15,490	683,575	60,160	58,615	1,258,225
									460,877		782,518	
											1,576,225	1,560,145 71

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES	LITTEBAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1890.
CHAPITRE VII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Pain, viande et fourrages en nature.</i>				
Pain.				
a.		15,577,635 rations, à 14 centimes. fr. 2,180,868 00		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 189,127 68		
		Reste. fr. 1,991,741 22		
Viande.				
b.		15,577,635 rations, à 56 centimes. fr. 5,607,948 60		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 486,528 52		
		5,121,620 28		
		TOTAL. fr. 7,113,361 50		
<i>Fourrages en nature.</i>				
		1,524,585 rations fortes, pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 27 fr. 1,682,222 95	10,411,068 40	10,414,276 75
		1,547,580 rations ordinaires pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 25 1,657,523 40		
		2,672,165		
c.		A AJOUTER :		
		1° Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui participent aux manœuvres préparatoires et aux grandes manœuvres; qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité; qui sont chargés de l'exécution de travaux spéciaux, etc., etc. fr. 70,000 ..		
		2° Augmentation (10 % sur les prix de la régie) accordée en vertu de la loi du Budget aux communes qui fournissent des fourrages à l'armée pendant les grandes manœuvres fr. 9,965 50		
		79,965 50		
		10,552,071 35		
		A DÉDUIRE pour chevaux manquants. fr. 122,002 95		
		TOTAL. fr. 10,411,068 40		
		A REPORTER. fr. 10,411,068 40	10,411,068 40	10,414,276 75

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS																																										
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																													
				<p>Decomposition des rations de pain et de viande.</p> <table border="1"> <tr> <td>Infanterie</td> <td>10,111,160</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,103,130</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>3,121,480</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>621,895</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>216,635</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>16,206,000</td> </tr> </table> <p>A déduire.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2"></th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>119,785</td> <td>217,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>60,100</td> <td>58,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>82,400</td> <td>67,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>5,750</td> <td>12,300</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>350</td> <td>4,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>268,385</td> <td>360,000</td> <td>628,385</td> </tr> </tbody> </table> <p>Rests. 15,877,635</p>	Infanterie	10,111,160	Cavalerie	2,103,130	Artillerie	3,121,480	Génie	621,895	Bataillon d'administration	216,635	Total	16,206,000		JOURNÉES			de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	119,785	217,600		Cavalerie	60,100	58,000		Artillerie	82,400	67,400		Génie	5,750	12,300		Bataillon d'administration	350	4,800		Total	268,385	360,000	628,385
Infanterie	10,111,160																																													
Cavalerie	2,103,130																																													
Artillerie	3,121,480																																													
Génie	621,895																																													
Bataillon d'administration	216,635																																													
Total	16,206,000																																													
	JOURNÉES																																													
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																												
Infanterie	119,785	217,600																																												
Cavalerie	60,100	58,000																																												
Artillerie	82,400	67,400																																												
Génie	5,750	12,300																																												
Bataillon d'administration	350	4,800																																												
Total	268,385	360,000	628,385																																											
	5,208 35	10,488,112	10,977,308 01																																											
				<p>Decomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th rowspan="2">NOMBRE de chevaux de troupe.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>fortes.</th> <th>ordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie . {</td> <td>Guides</td> <td>1,230</td> <td>448,930</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>2,480</td> <td>897,900</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>1,232</td> <td>449,680</td> </tr> <tr> <td>Artillerie de campagne et train</td> <td>2,399</td> <td>878,635</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>7,321</td> <td>1,324,585</td> <td>1,347,680</td> </tr> </tbody> </table> <p>3,672,165</p>	ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS		fortes.	ordinaires.	Cavalerie . {	Guides	1,230	448,930	Lanciers	2,480	897,900	Chasseurs	1,232	449,680	Artillerie de campagne et train	2,399	878,635		TOTAUX	7,321	1,324,585	1,347,680																		
ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS																																												
		fortes.	ordinaires.																																											
Cavalerie . {	Guides	1,230	448,930																																											
	Lanciers	2,480	897,900																																											
	Chasseurs	1,232	449,680																																											
Artillerie de campagne et train	2,399	878,635																																												
TOTAUX	7,321	1,324,585	1,347,680																																											
	5,208 35	10,488,112	10,977,308 01																																											

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900	alloués pour l'exercice 1899.
		REPORT. fr.	10,411,068 40	10,414,276 75
		<i>Casernement des hommes.</i>		
25	»	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, traitement et indemnités du personnel, etc., etc.	569,450	569,450
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement du harnachement de la cavalerie (a).</i>		
		Infanterie fr. 3,574,149 47		
		Cavalerie 930,171 39		
26	»	Artillerie 1,142,669 58		
		Génie 211,614 98		
		Bataillon d'administration 68,818 27		
		-----	5,736,425 69	5,743,022 19
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc. 100,000		
27	b.	Moyens de transport des troupes en marche. 790,629 66	895,629 66	885,629 06
	c.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; indemnités de voyage aux vélocipédistes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc. 5,000		
		A REPORTER. fr.	17,612,571 75	17,612,578 60

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS																																													
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																
.	5,208 35	10,488,112	10,977,508 01																																														
.	.	769,460	769,447 50																																														
(a) Habillement, harnachement.																																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS.</th> <th colspan="3">HABILLEMENT.</th> <th rowspan="2">Harnache- ment.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> </tr> <tr> <th>1^{re} mise.</th> <th>Allocation ordinaire.</th> <th>Buffleterie.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>382,810 ></td> <td>2,972,939 47</td> <td>48,400 ></td> <td></td> <td>3,374,149 47</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>70,000 ></td> <td>833,171 39</td> <td>8,000 ></td> <td>28,000 ></td> <td>959,171 39</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>105,748 ></td> <td>1,033,421 58</td> <td>3,500 ></td> <td></td> <td>1,142,669 68</td> </tr> <tr> <td>Genie</td> <td>21,204 ></td> <td>188,710 98</td> <td>1,700 ></td> <td></td> <td>211,614 98</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'adminis- tration</td> <td>3,300 ></td> <td>65,118 27</td> <td>400 ></td> <td></td> <td>68,818 27</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>553,062 ></td> <td>5,093,364 69</td> <td>62,000 ></td> <td>28,000 ></td> <td>5,736,423 69</td> </tr> </tbody> </table>					CORPS.	HABILLEMENT.			Harnache- ment.	TOTAL.	1 ^{re} mise.	Allocation ordinaire.	Buffleterie.	Infanterie	382,810 >	2,972,939 47	48,400 >		3,374,149 47	Cavalerie	70,000 >	833,171 39	8,000 >	28,000 >	959,171 39	Artillerie	105,748 >	1,033,421 58	3,500 >		1,142,669 68	Genie	21,204 >	188,710 98	1,700 >		211,614 98	Bataillon d'adminis- tration	3,300 >	65,118 27	400 >		68,818 27	TOTAUX	553,062 >	5,093,364 69	62,000 >	28,000 >	5,736,423 69
CORPS.	HABILLEMENT.			Harnache- ment.		TOTAL.																																											
	1 ^{re} mise.	Allocation ordinaire.	Buffleterie.																																														
Infanterie	382,810 >	2,972,939 47	48,400 >		3,374,149 47																																												
Cavalerie	70,000 >	833,171 39	8,000 >	28,000 >	959,171 39																																												
Artillerie	105,748 >	1,033,421 58	3,500 >		1,142,669 68																																												
Genie	21,204 >	188,710 98	1,700 >		211,614 98																																												
Bataillon d'adminis- tration	3,300 >	65,118 27	400 >		68,818 27																																												
TOTAUX	553,062 >	5,093,364 69	62,000 >	28,000 >	5,736,423 69																																												
10,000	.	885,029 66	130,499 49																																														
10,000	9,806 85	12,240,191 68	11,982,248 97																																														

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITTEES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.
		REPORT. fr.	17,612,571 75	17,612,578 60
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28		Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	130,000	130,000
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 1/3 de l'effectif en chevaux.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		449 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . . fr. 493,900		
		151 — de guides, à 1,150. . . 175,650		
		16 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 110,400		
	a.	194 — de trait — à 900. . . 174,800		
		26 — de trait du train, à 1,000. . . 26,000		
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : 1/3 de 160 chevaux = 20 chevaux à 300 francs 6,000		
29		984 550		
		916		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000	1,007,850	1,007,850
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 15,500		
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	18,750,421 75	18,750,228 60

AUGMENTATION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION.			
10,000	9,806 85	12,240,191 66	11,982,248 07	
.	.	130,000	104,968 20	
.	.	1,007,850	997,950	
10,000	9,806 85	13,378,041 66	13,085,167 17	
193 15				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
CHAPITRE VIII.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
1° Pour motifs de santé.				
	EFFECTIF			
	3	Majors, à	4,125 . 12,575 .	
	3	Capitaines en premier ou commandants	3,225 . 9,675 .	
	0	— en second de 1 ^{re} classe	2,740 . 24,660 .	
	4	— en second de 2 ^e classe	2,510 . 10,040 .	
	10	Lieutenants, à	2,000 . 20,000 .	
	2	Sous-lieutenants, à	1,725 . 3,450 .	
	31	TOTAL	80,200 .	
		▲ DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	401 .	70,799 .
2° Par mesure d'ordre.				
	2	Capitaines en premier ou commandants	2,150 . 4,500 .	
	4	— en second de 1 ^{re} classe	1,825 . 7,300 .	
	4	— en second de 2 ^e classe	1,675 . 6,700 .	
	9	Lieutenants, à	1,325 . 11,925 .	
	2	Sous-lieutenants, à	1,150 . 2,300 .	
	21	TOTAL	52,525 .	
		▲ DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	162 62	52,362 38
3° Employés civils.				
	7	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	8,500 .	
	7			
	59			
Honoraires.				
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,093 50	
Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.				
	a.	Missions et voyages ordinaires des officiers, des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre et des officiers admis à la pension pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume; bourses de voyage aux officiers	190,000 .	
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre	5,000 .	
	c.	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	15,000 .	
	d.	Frais de déménagement des officiers	60,000 .	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	597,754 68	594,904 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,850 08	*	120,000 *	117,337 15	
*	*	235,000 *	285,965 86	
2,850 08	*	355,000 *	403,323 01	
2,850 08				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES. LIVRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
32	a. Pensions temporaires et arriérés fr. 220,000 »		
	b. Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre 13,800 »		
	c. Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles 78,000 »	407,100 »	407,100 »
	d. Secours à des sous-officiers et soldats réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension 50,000 »		
	e. Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours de l'Administration des Chemins de fer de l'État pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre. 45,500 »		
	TOTAL DU CHAPITRE IX fr.	407,100 »	407,100 »
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget (Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, gratifications aux militaires réformés, indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes, Subsidés aux sociétés d'anciens militaires, indemnités pour pertes de chevaux, etc.)	52,140 »	47,149 »
	TOTAL DU CHAPITRE X fr.	52,140 »	47,149 »
AUGMENTATION. fr.			
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
34	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers	20,552 72	675,234 75
35	Construction d'une église au camp de Beverloo.	200,000 »	200,000 »
36	Artillerie de place	1,000,000 »	1,000,000 »
37	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions	350,000 »	300,000 »
38	Confection de harnais de réserve pour le pied de guerre.	50,000 »	»
39	Armement	2,700,000 »	»
	A REPORTER. fr.	4,320,552 72	2,175,234 75

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	356,800 .	307,950 44	
.	.	356,800 .	307,950 44	
5,000 .	.	47,140 .	28,528 55	
5,000 .	.	47,140 .	28,528 55	
5,000 .				

.	652,702 03	350,000 .	340,978 23
.	.	100,000 .	.
.	.	1,000,000 .	1,000,000 .
50,000 .	.	.	100,000 .
50,000
2,700,000
2,800,000 .	652,702 03	1,450,000 .	1,440,978 23

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1900.	alloués pour l'exercice 1899.
		REPORT. . . . fr.	4,320,532 72	2,173,234 75
40	•	Acquisition de lanternes de campagne pour les troupes d'infanterie	42,000	•
41	•	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers	188,200	•
•	•	Dotation du fonds spécial et temporaire pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux et de l'École militaire	•	•
•	•	Amélioration du casernement	•	•
•	•	Construction de logements pour mariés, à Ostende	•	•
•	•	Achat de cartouchières, de bretelles de fusils et de gaines d'outils de campement des troupes d'infanterie.	•	•
•	•	Voitures médicales régimentaires	•	•
•	•	Renforcement de l'armement du fort de Waelhem et de la redoute du chemin de fer à Duffel	•	•
•	•	Extension des établissements du service administratif à Liège et à Namur	•	•
•	•	Voitures à bagages et à vivres	•	•
•	•	École des cadets	•	•
•	•	Acquisition de matériel de voies portatives pour la défense de la position d'Anvers	•	90,000
•	•	Construction d'une nouvelle boulangerie militaire à Namur	•	75,000
•	•	Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse	•	460,000
•	•	Acquisition de voitures du service télégraphique destinées au grand quartier général de l'armée de campagne	•	22,000
•	•	Acquisition d'un matériel scolaire, de livres, de collections et d'instruments nécessaires pour l'enseignement dans les écoles et les cours régimentaires	•	17,000
•	•	Acquisition par l'École militaire du matériel nécessaire à l'étude microscopique des roches en plaques minces	•	1,500
•	•	Appropriation d'un bâtiment pour les services du génie, à Ostende	•	10,000
•	•	Augmentation du matériel pour l'approvisionnement de siège des positions de Liège et de Namur	•	45,000
•	•	Achat de bicyclettes et accessoires	•	40,000
•	•	Lits militaires	•	1,575,000
•	•	Magasin à poudre	•	•
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	4,550,732 72	4,308,734 75

AUGMENTATION. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,800,000 »	652,702 05	1,450,000 »	1,440,978 25	
42,000 »	»	»	»	
188,200 »	»	»	»	
»	»	2,000,000 »	10,000,000 »	
»	»	»	247,834 25	
»	»	»	50,000 »	
»	»	»	254,463 57	
»	»	»	80,000 »	
»	»	»	»	
»	»	»	107,653 54	
»	»	»	26,975 64	
»	»	»	24,995 80	
»	90,000 »	»	»	
»	75,000 »	»	»	
»	460,000 »	»	»	
»	22,000 »	»	»	
»	17,000 »	»	»	
»	1,500 »	»	»	
»	10,000 »	»	500 »	
»	45,000 »	50,000 »	»	
»	40,000 »	40,000 »	50,990 »	
»	1,575,000 »	2,500,000 »	499,998 55	
»	»	25,000 »	»	
5,050,200 »	2,788,202 05	6,045,000 »	12,755,389 58	
241,997 97				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.
<h2>Récapitulation.</h2>			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale fr.	505,700 »	485,500 »
II.	Traitements, solde et accessoires	24,523,474 47	24,058,374 59
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires	849,155 »	849,155 »
IV.	Établissements d'instruction supérieure	220,375 »	210,575 »
V.	Établissements et matériel de l'artillerie	1,880,944 05	1,802,944 05
VI.	Matériel du génie	1,574,125 »	1,574,125 »
VII.	Pain, viande, fourrages et autres prestations	18,760,421 75	18,750,228 60
VIII.	Traitements divers et honoraires	397,754 68	394,904 »
IX.	Pensions et secours	407,100 »	407,100 »
X.	Dépenses imprévues	52,149 »	47,149 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XI.	Services divers	4,550,732 72	4,308,734 75
TOTAUX fr.		53,520,911 67	52,897,769 99

AUGMENTATION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,200 .	.	485,500 .	522,031 .	
265,099 88	.	20,232,550 20	20,364,804 05	
.	.	849,135 .	981,439 59	
800 .	.	210,575 .	216,564 04	
87,000 .	.	1,800,644 05	1,721,375 .	
.	.	1,576,225 .	1,560,145 71	
193 15	.	13,378,041 06	13,085,167 17	
2,850 68	.	355,000 .	403,323 01	
.	.	336,800 .	307,950 44	
5,000 .	.	47,149 .	28,528 35	
241,097 97	.	6,045,000 .	12,753,389 38	
623,141 68	.	54,325,020 .	60,945,618 62	
623,141 68				

(518)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1900.

COMPOSITION

DES

ÉTATS-MAJORS ET DES CORPS DE TROUPE.

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

(520)

EFFECTIF organique.		ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.	
Hommes.	Chevaux.		
5	10	Généraux-majors à fr.	10,060 » 50,800 »
5		Majors de place à	5,800 » 29,000 »
8		Capitaines en premier à	4,300 » 34,400 »
5	6	Id. en second de 1 ^{re} classe à	3,650 » 18,250 »
4		Id. id. de 2 ^e classe à	3,350 » 13,400 »
8		Lieutenants à	2,650 » 21,200 »
4		Sous-lieutenants à	2,300 » 9,200 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,800 »
			178,050 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	890 25
59	18	TOTAL fr.	177,159 75
INTENDANCE MILITAIRE.			
1		Intendant en chef à fr.	12,700 » 12,700 »
4		Intendants de 1 ^{re} classe à	9,500 » 38,000 »
6	21	Id. de 2 ^e classe à	7,100 » 42,600 »
13		Sous-intendants de 1 ^{re} classe à	6,300 » 81,900 »
15		Id. de 2 ^e classe à	4,000 » 60,000 »
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	»
			244,200 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,221 »
			242,979 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	3,000 »
89	21	TOTAL fr.	240,579 »

EFFECTIF organique.		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.	
Hommes.	Chevaux.		
1	2	Inspecteur général fr	12,700 » 12,700 »
4		Médecins principaux d: 1 ^{re} classe à	9,500 » 38,000 »
13		Id. de 2 ^e classe à	7,100 » 92,300 »
16		Médecins adjoints de 1 ^{re} classe à	2,600 » 41,600 »
14		Id. de 2 ^e classe à	2,500 » 52,200 »
1		Pharmacien en chef	7,100 » 7,100 »
4		Pharmaciens principaux à	6,500 » 25,200 »
10		Id. de 1 ^{re} classe à	4,600 » 46,000 »
10		Id. de 2 ^e classe à	3,600 » 36,000 »
10		Id. de 3 ^e classe à	3,250 » 32,500 »
5		Id. de 4 ^e classe à	2,600 » 13,000 »
6		Id adjoints à	2,500 » 13,800 »
1	1	Vétérinaire en chef à	7,100 » 7,100 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	500 »
			398,000 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,990 »
05	5	TOTAL fr.	396,010 »

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations
	Hommes.	Chevaux			
Colonels	20	40	9,500 •	190,000 •	
Lieutenants-colonels	19	38	7,100 •	134,000 •	
Majors	99	157	6,500 •	623,700 •	
Capitaines commandants adjudants-majors de régiment	19	19	5,100 •	96,900 •	
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon	78	"	3,500 •	273,000 •	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	19	"	2,475 •	47,025 •	
Capitaines en second officiers d'armement	10	"	3,500 •	66,500 •	
Capitaines en premier quartiers-maîtres	20	"	4,300 •	86,000 •	
Capitaines en second payeurs	19	"	3,500 •	66,500 •	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	40	"	2,475 •	99,000 •	
Capitaines en premier administrateurs d'habillemen	10	"	4,300 •	43,000 •	
Id. en second id.	9	"	3,500 •	31,500 •	
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	8	6,500 •	50,400 •	
	de 2 ^e id	7	5,100 •	35,700 •	
	de 5 ^e id	4	4,650 •	18,600 •	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	23	4,200 •	96,600 •	
	de 2 ^e id	36	3,250 •	117,000 •	
Capitaines commandants	318	"	4,500 •	1,567,400 •	
Capitaines en second	137	"	3,500 •	479,500 •	
Lieutenants ou sous-lieutenants	1,017	2 ⁽¹⁾	2,475 •	2,517,075 •	(1) Officier attaché à la maison militaire du Roi.
	1,921	256		6,440,300 •	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour le corps de discipline et de correction {	Les 7 capitaines à 600 francs = fr.		4,200 •		
	Les 24 lieutenants ou sous-lieutenants à 400 francs =		9,600 •		
				13,800 •	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				80,062 50	
				6,534,162 50	
A déduire $\frac{1}{2}$ pour médicaments				32,670 81	
				6,501,491 69	
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles : 26 officiers à 300 francs				7,800 •	
Id. id. au Ministère de la Guerre				16,800 •	
				6,526,091 69	
A déduire pour vacances				75,158 98	
				6,450,932 71	

TERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique	NOMBRE de journées.	ALLOCATIONS		MONTANT	
			de solde.	d'habillement	pour solde.	pour habillement.
Adjutants sous-officiers	98	35,770	3 25	»	110,252 50	»
Sergents-majors secrétaires	Régiment des grenadiers	1	1 95	» 44	704 45	160 60
	Les autres régiments	18	1 95	» 41	12,680 10	2,693 70
Sergents garde-magasins	Régiment des grenadiers	1	1 42	» 44	518 50	160 60
	Les autres régiments	18	1 42	» 41	9,529 40	2,693 70
Musiciens gagistes	266	97,000	»	»	257,500 »	»
Élèves-musiciens	190	69,550	» 28	» 35	19,418 »	22,885 50
Sergents-clairons	20	7,500	1 70	» 45	12,410 »	5,285 »
Caporaux-clairons	79	28,855	» 70	» 55	20,184 50	10,092 25
Sergents-majors armuriers	10	5,650	2 54	»	8,541 »	»
Sergents armuriers	87	31,755	1 85	»	58,111 65	»
Maîtres tailleurs et cordonniers	40	14,600	» 84	»	12,264 »	»
Premiers ouvriers tailleurs et cordonniers	116	42,540	» 40	» 52	16,956 »	15,548 80
Sergents-majors	Régiment des grenadiers	21	1 95	» 44	14,795 45	5,372 60
	Corps de discipline et de correction	»	1 95	» 44	4,226 70	963 60
	Les autres régiments	586	1 95	» 41	271,917 70	57,764 90
Premiers sergents	Régiment des grenadiers	23	1 57	» 44	15,180 15	5,693 80
	Corps de discipline et de correction	12	1 57	» 44	6,876 60	1,927 20
	Les autres régiments	422	1 57	» 41	241,827 10	65,152 50
Sergents et fourriers	Régiment des grenadiers	84	1 42	» 44	45,557 20	15,490 40
	Corps de discipline et de correction	48	1 42	» 44	24,878 40	7,708 80
	Les autres régiments	1,540	1 42	» 41	798,182 »	250,461 »
Caporaux	Régiment des grenadiers	152	» 54	» 55	29,950 20	18,508 40
	Corps de discipline et de correction	96	» 54	» 55	18,921 60	11,565 20
	Régiment des carabiniers	204	» 52	» 55	58,719 20	24,571 80
	Les autres régiments	2,584	» 52	» 52	490,445 20	501,811 20
Clairons-tambours	Régiment des grenadiers	42	» 37	» 50	5,672 10	5,978 70
	Les autres régiments	588	» 35	» 58	75,117 »	81,555 60
Clairons	Corps de discipline et de correction	12	» 37	» 35	1,020 60	1,555 »
	Régiment des carabiniers	56	» 35	» 35	7,154 »	7,154 »
	Régiments de chasseurs à pied	126	» 35	» 54	16,096 50	15,656 60
Soldats de 1 ^{re} classe	Régiment des grenadiers	824	» 35	» 55	99,250 80	99,250 80
	Régiment des carabiniers	549	» 51	» 55	62,119 51	66,127 05
	Les autres régiments	5,440	» 51	» 52	615,556 »	655,392 »
Soldats de 2 ^e classe	Régiment des carabiniers	1,091	» 28	» 55	111,500 20	151,410 95
	Les autres régiments	11,184	» 28	» 52	1,145,004 80	1,306,291 20
Correctionnaires et disciplinaires	Employés aux travaux	400	» 26	» 24	57,960 »	55,040 »
	Non employés aux travaux	400	» 21	» 22	50,660 »	52,120 »
Pupilles de l'armée	450	164,250	» 56	» 15	59,150 »	24,657 50
Cadets	Caporaux	50	» 84	»	15,550 »	»
	Soldats	50	» 00	»	10,950 »	»
		27,784			4,815,415 75	5,256,456 75
Supplément de solde :						
Corps de discipline et de correction	68 sous-officiers, soit 24,820 journées à 40 centimes = 9,928 francs				17,501 »	»
	98 caporaux, soit 55,770 id. à 20 id. = 7,154 id.					
École des pupilles	12 clairons, soit 4,580 id. à 5 id. = 219 id.				2,281 25	»
	25 sous-officiers, soit 9,125 id. à 25 id.					
					4,852,000 »	5,256,456 75
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions						
					571,729 44	263,407 28
RESTE fr						
					4,461,200 56	2,972,039 47

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	8	16	9,500 »	78,000 .	
Lieutenants-colonels	8	16	7,100 »	58,800 »	
Majors	16	32	6,500 »	100,800 .	
Capitaines commandants adjudants-majors	8	16	5,100 »	40,800 »	
Capitaines en second adjudants-majors	8	16	4,200 »	53,600 »	
Capitaines en second officiers d'armement	8	16	4,200 »	53,600 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	8	16	3,100 »	24,800 »	
Capitaines en premier quartiers-mâtres	8	»	4,500 »	54,400 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	»	2,475 »	19,800 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	5	»	4,500 »	12,900 »	
Id. en second id.	5	»	5,500 »	17,500 »	
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	5	5	6,500 »	18,900 »	
de 2 ^e id.	2	2	5,100 »	10,200 »	
de 3 ^e id.	3	3	4,650 »	15,950 »	
Médecins de bataillon { de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 »	8,400 »	
de 2 ^e id.	6	6	5,250 »	19,500 »	
Vétérinaires de régiment	8	8	5,100 »	40,800 »	
Vétérinaires { de 1 ^{re} classe	5	5	4,200 »	12,600 »	
de 2 ^e id.	6	6	3,250 »	19,500 »	
de 3 ^e id.	7	7	2,950 »	20,650 »	
adjoints	2	»	2,500 »	4,600 »	
Capitaines commandants	48	96	5,100 »	244,800 »	
Capitaines en second	24	48	4,200 »	100,800 »	
Lieutenants	88	176	5,250 »	286,000 »	
Sous-lieutenants	80	160	2,950 »	256,000 »	
	570	648		1,487,700 »	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				9,600 »	
				1,497,300 »	
A déduire pour médicaments				7,486 50	
RESTE				1,489,813 50	
Indemnité aux officiers détachés à l'École d'équitation				4,000 »	
Id. id. au Ministère de la Guerre				600 »	
				1,494,413 50	
A déduire pour vacances				16,983 50	
RESTE fr.				1,477,430 »	

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	ALLOCATIONS		MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.			de solde	d'habil- lement	pour solde.	pour habillement.
		Rations fortes.	Rations légères.					
Adjutants sous-officiers	4	4	"	1,460	2 70	" 55	5,942	" 805
Chasseurs et lanciers	14	"	14	5,110	2 70	" 55	15,797	" 2,810 50
Maréchaux des logis chefs secré- taires et moniteurs généraux	4	4	"	1,460	2 35	" 55	5,431	" 775 80
Chasseurs et lanciers	12	"	12	4,580	2 55	" 51	10,293	" 2,253 80
Maréchaux des logis garde-ma- gasin	2	"	"	750	1 70	" 55	1,241	" 586 00
Chasseurs et lanciers	6	"	"	2,190	1 70	" 51	5,725	" 1,116 00
Trompettes-majors	2	2	"	750	2 70	" 55	1,971	" 401 50
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	2 70	" 55	5,915	" 1,204 50
Brigadiers-trompettes	2	2	"	750	1 25	" 55	912 50	586 00
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	1 25	" 51	2,757 50	1,116 00
Maréchaux des logis chefs armu- riers	2	"	"	750	2 88	"	2,102 40	"
Chasseurs et lanciers	2	"	"	750	2 86	"	2,087 80	"
Maréchaux des logis armuriers	4	"	"	1,460	2 21	"	5,226 60	"
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers	24	"	"	8,760	" 84	"	7,558 40	"
Maréchaux des logis chefs	12	12	"	4,580	2 55	" 55	10,295	" 2,521 40
Chasseurs et lanciers	56	"	56	13,140	2 55	" 51	50,879	" 6,701 40
Premiers maréchaux des logis	14	14	"	5,110	1 85	" 55	9,455 50	2,708 50
Chasseurs et lanciers	42	"	42	13,550	1 85	" 51	28,560 50	7,818 50
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	84	84	"	50,660	1 70	" 55	52,122	" 16,240 80
Chasseurs et lanciers	252	"	252	91,980	1 70	" 51	156,566	" 46,909 80
Brigadiers	124	124	"	45,260	" 64	" 44	28,966 40	19,914 40
Chasseurs et lanciers	572	"	572	155,780	" 64	" 41	86,899 20	55,660 80
Trompettes	52	52	"	11,680	1 05	" 55	12,264	" 6,190 40
Chasseurs et lanciers	96	"	96	35,040	1 05	" 51	56,792	" 17,870 40
Maréchaux des logis maréchaux- ferrants	2	2	"	750	" 75	" 55	547 50	586 00
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	" 75	" 51	1,642 50	1,116 00
Brigadiers maréchaux-ferrants	10	10	"	5,650	" 55	" 44	2,007 50	1,606 "
Chasseurs et lanciers	50	"	50	10,950	" 55	" 41	6,022 50	4,489 50
Soldats maréchaux-ferrants	10	10	"	5,650	" 45	" 44	1,642 50	1,606 "
Chasseurs et lanciers	50	"	50	10,950	" 45	" 41	4,927 50	4,489 50
Cavaliers de 1 ^{re} classe	240	240	"	87,600	0 45	" 44	59,420	" 58,544 "
Chasseurs et lanciers	720	"	720	262,800	0 45	" 41	118,260	" 107,748 "
Cavaliers de 2 ^e classe	690	690	"	251,850	" 42	" 44	105,777	" 110,814 "
Chasseurs et lanciers	2,070	"	2,070	755,550	" 42	" 41	517,551	" 509,775 50
Cavaliers non montés	200	"	"	75,000	" 42	" 44	50,660	" 52,120 "
Chasseurs et lanciers	600	"	"	210,000	" 42	" 41	91,980	" 89,790 "
	5,762	1,250	5,602	2,105,150			1,255,549 80	806,075 "
Supplément de solde :								
52 brigadiers-pionniers, 11,680 journées à 15 centimes =					fr.	1,752	"	
256 cavaliers-pionniers, 95,440 id. à 10 id. =						9,544	"	
							11,096	"
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'École d'équitation							2,600	"
							1,249,155 80	806,075 "
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions							87,161 81	62,003 61
					Reste fr.	1,101,075 09	855,171 50	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux			
Colonels	14	28	9,500 *	153,000 *	
Lieutenants-colonels	15	21	7,100 *	92,300 *	
Majors	41	57	6,500 *	258,500 *	
Capitaines commandants } adjudants-majors.	4 4	8 4	5,100 * 5,100 *	20,400 * 20,400 *	
Capitaines en second adju- } dants-majors	5 4	10 4	4,200 * 4,200 *	21,000 * 16,800 *	
Capitaines commandants	Artillerie de campagne et train	49	5,100 *	249,900 *	
	Artillerie de forteresse	79	4,600 *	353,400 *	
	Compagnie de pontonniers	1	5,100 *	5,100 *	
	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	5	4,600 *	15,800 *	
Capitaines en second	État-major particulier	5	5,700 *	18,500 *	
	Artillerie de campagne et train	51	4,200 *	150,200 *	
Lieutenants	Artillerie de campagne et train	77	5,250 *	250,250 *	
	Artillerie de forteresse	70	2,875 *	201,250 *	
	Compagnie des pontonniers	2	5,250 *	6,500 *	
	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	5	2,875 *	8,625 *	
Sous-lieutenants	Artillerie de campagne et train	67	2,950 *	197,650 *	
	Artillerie de forteresse	58	2,475 *	143,550 *	
Sous-lieutenants	Compagnie de pontonniers	2	2,950 *	5,900 *	
	Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	6	2,475 *	14,850 *	
Capitaines en premier quartiers-maitres	9	4,500 *	58,700 *		
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	2,475 *	19,800 *		
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	5	4,500 *	21,500 *		
Id. en second id.	4	5,500 *	14,000 *		
Médecins de régiment	de 1 ^{re} classe	5	6,500 *	18,900 *	
	de 2 ^e id.	2	5,100 *	10,200 *	
	de 3 ^e id.	4	4,650 *	18,600 *	
Médecins de bataillon	de 1 ^{re} classe	4	4,200 *	16,800 *	
	de 2 ^e id.	5	5,250 *	16,250 *	
Vétérinaires	principaux	4	6,500 *	25,200 *	
	de régiment	1	5,100 *	5,100 *	
	de 1 ^{re} classe	2	4,200 *	8,400 *	
	de 2 ^e id.	2	5,250 *	6,500 *	
adjoins.	4	2,500 *	9,200 *		
Major comptable du matériel	1	5,800 *	5,800 *		
Capitaines en premier comptables du matériel	8	4,500 *	34,400 *		
Capitaines en second comptables du matériel	8	5,500 *	28,000 *		
Lieutenants comptables du matériel	9	2,750 *	24,750 *		
Sous-lieutenants comptables du matériel	9	2,500 *	20,700 *		
	650	552		2,514,475 *	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				4,250 *	
				2,518,725 *	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.				12,593 62	
				2,506,131 68	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre				3,900 *	
				2,510,031 68	
A déduire pour vacances.				26,582 15	
RESTE. fr.				2,483,449 25	

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de jours.	ALLOCATION		MONTANT		
	Hommes.	Chevaux			de solde	d'habil- lement	pour solde.	pour habillement.	
		de selle.	de trait.						
Adjutants sous-officiers	18	8		6,570	2 70	55	17,739	3,615 60	
Maréchaux des logis chefs	8			2,920	2 55	51	6,062	1,480 20	
secrétaires ou moniteurs	8			2,920	2 06	44	6,015 20	1,284 80	
généraux	1			565	2 55	51	850 45	180 15	
Maréchaux des logis chefs	4			1,460	2 55	51	3,451	744 60	
artificiers	4			1,460	2 90	44	3,543 40	642 40	
Maréchaux des logis garde-magasins	9			3 285	1 54	44	5,958 90	1,445 40	
Trompettes-majors	8	4		2,920	1 80	58	5,256	1,695 60	
Trompettes-brigadiers	9	4		3,285	1 25	51	4,106 25	1,675 35	
Maîtres armuriers	9			3,285	1 98		6,501 50		
Maîtres tailleurs, bottiers	25			8,595	84		7,051 80		
Adjutants de batterie	Régiments de campagne	44	51	16,060	2 45	51	59,547	8,100 60	
	Régiments de forteresse	58		21,170	2 16	44	45,727 20	9,511 80	
	Compagnie d'ouvriers et de pontonniers	2		750	2 72	49	1,985 60	357 70	
	Régiments de campagne	48	48	17,520	2 55	51	41,172	8,955 20	
Maréchaux des logis chefs	Régiments de forteresse	72		26,280	2 06	41	54,156 80	11,565 20	
	Compagnie d'armuriers et d'artificiers	1		565	2 25	49	821 25	178 85	
	Compagnie des pontonniers	1		565	2 62	49	956 50	178 85	
	Compagnie d'ouvriers	1		2,920	2 55	51	6,805 60	1,480 20	
Maréchal des logis chef constructeur	1		365	2 25	49	821 25	178 85		
Premiers maréchaux des logis	8		2,920	1 85	51	3,543 60	1,489 20		
Maréchaux des logis four- riers et maréchaux des logis	Régiments de campagne	290	286	105,850	1 70	51	179,915	55,985 50	
	Régiments de forteresse	405		147,095	1 54	44	226,526 50	64,721 80	
	Compagnie d'armuriers et d'artificiers	11		4,015	1 70	49	6,825 10	1,967 35	
	Compagnie des pontonniers	15		5,475	1 95	49	10,676 25	2,682 75	
Brigadiers à cheval	Compagnie d'ouvriers	40	40	11,600	1 68	51	21,528	7 446	
	Régiments de campagne	144	128	52,560	66	59	54,689 60	20,498 40	
	Régiments de forteresse	610		222,650	65	53	144,722 50	73,474 50	
Brigadiers à pied	Compagnie d'armuriers et d'artificiers	10		5,650	76	59	2 774	1,425 50	
	Compagnie des pontonniers	12		4,580	65	53	5,285	1,445 40	
	Régiments de campagne	82	82	29,950	1 05	51	51,426	13,264 50	
Trompettes	Régiments de forteresse et com- pagnies spéciales	128		46,720	1	44	46,720	20,556 80	
	Régiment du train	16		5,840	1 05	51	6,015 20	2,978 40	
Ouvriers selliers, ajusteurs, charrons, forgerons et charpentiers	Batteries à cheval	16		5,840	60	55	5,504	1,927 20	
	Batteries montées, de forteresse et compagnies spéciales	371		135,415	54	55	75,124 10	44,686 95	
Maréchaux ferrants	Maréchaux des logis	5		1,825	75	51	1,568 75	950 75	
	Brigadiers	47		17 155	55	59	9,455 25	6,690 45	
	Soldats	5		1,825	50	59	912 50	711 75	
Pontonniers	Maîtres ouvriers	20		7,500	66	59	4,818	2,847	
	de 1 ^{re} classe	20		7,500	40	59	3,577	2,847	
	de 2 ^e id.	72		26,280	59	59	10,240 20	10,240 20	
Canonnières de la compagnie d'ouvriers	de 1 ^{re} classe	50		18,250	65	55	11,862 50	6,022 50	
	de 2 ^e id.	95		55,945	45	55	15,275 25	11,201 85	
Canonnières des compagnies d'armuriers et d'artificiers	de 1 ^{re} classe	52		11,680	45	55	5,256	3,854 40	
	de 2 ^e id.	156		56,940	53	55	18,790 20	18,790 20	
Canonnières de 1 ^{re} classe	Batteries à cheval	60		21,900	40	59	10,751	8,411	
	Batteries montées ou de forteresse	674	168	246,010	45	55	110,704 50	81,185 30	
Canonnières de 2 ^e classe	Batteries à cheval	504	160	110,960	44	59	48,822 40	45,274 40	
	Batteries montées ou de forteresse	5,510		1,208,150	43	55	508,689 50	398,689 50	
Conducteurs	de 1 ^{re} classe	256		86,140	49	59	42,208 60	33,594 60	
	de 2 ^e id.	976	1,427	356,240	44	59	150,745 60	158,953 60	
				8,552	1,587	5,121,480	Traitement annuel.	1,907,541 10	1,136,069 80
Adjutants du matériel	de 1 ^{re} classe	56			1,500		84,100		
	de 2 ^e id.	56			1,500		72,800		
Maîtres artificiers	5				1,500		7,500		
				8,669			2,071,941 10	1,136,069 80	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et petites permissions							145,198 15	102,648 22	
RESTE							1,926,742 95	1,033,421 58	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	5	10	9,500 "	47,500 "	
Lieutenants-colonels	8	9	7,100 "	50,800 "	
Majors	11	14	6,500 "	69,500 "	
Capitaine commandant adjudant-major de régiment	1	1	5,100 "	5,100 "	
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon	4	"	5,700 "	14,800 "	
Capitaine en second officier d'armement	1	"	5,700 "	5,700 "	
Capitaine en premier quartier-maître	1	"	4,500 "	4,500 "	
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	"	2,475 "	2,475 "	
Capitaine en second administrateur d'habillement	1	"	5,500 "	5,500 "	
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	"	6,500 "	6,500 "	
Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe	1	"	4,200 "	4,200 "	
Id. de 2 ^e classe	1	"	5,250 "	5,250 "	
Capitaines commandants	Régiment et état-major particulier	35	4,000 "	161,000 "	
	Compagnie de chemin de fer				
	Compagnie des pontonniers et d'ouvriers				
	Compagnie de télégraphistes de campagne				
Capitaines en second	Compagnie de télégraphistes de place	2	2	5,100 "	10,200 "
	Régiment et état-major particulier	25	5,700 "	85,100 "	
	Compagnie de télégraphistes de place				
	Compagnie de chemin de fer				
Compagnie des pontonniers					
Lieutenants	Compagnie de télégraphistes de campagne	1	1	4,200 "	4,200 "
	Régiment et état-major particulier	32	2,875 "	92,000 "	
	Compagnie de télégraphistes de place				
	Compagnie de chemin de fer				
Compagnie de pontonniers et d'ouvriers					
Sous-lieutenants	Compagnie de télégraphistes de campagne	1	1	5,250 "	5,250 "
	Régiment	21	2,475 "	51,975 "	
	Compagnie de télégraphistes de place				
	Compagnie de chemin de fer				
Compagnie des pontonniers et d'ouvriers					
	Compagnie de télégraphistes de campagne	1	1	2,950 "	2,950 "
		152	59		651,900 "
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				1,500 "	
				655,400 "	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments				3,167 "	
				650,233 "	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre				2,650 "	
Reste fr.				652,883 "	

NIE.

TROUPES.

GRADES	EFFECTIF organique.	NOMBRE e journées.	ALLOCATIONS		MONTANT		Observations.	
			de solde	d'habil- lement.	pour solde.	pour habillement.		
Adjudants sous-officiers	4	1,460	3 25	"	4,745	"		
Sergent-major secrétaire	1	365	2 06	" 44	751 90	160 60		
Sergent-major moniteur général	1	365	2 06	" 44	751 90	160 60		
Sergent garde-magasin	1	365	1 71	" 44	624 15	160 60		
Sergent-clairon	1	365	1 99	" 45	720 35	164 25		
Caporaux-clairons	4	1,460	" 85	" 55	1,211	511		
Sergent armurier	1	365	2 15	"	784 75	"		
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	750	" 84	"	615 20	"		
Sergents-majors	22	8,050	2 06	" 44	16,541 80	3,533 20		
Premiers sergents	25	9,125	1 86	" 44	16,972 50	4,015		
Sergents fourriers et sergents.	111	40,515	1 71	" 44	69,280 05	17,826 60		
Caporaux	190	69,550	" 65	" 55	45,077 50	22,885 50		
Clairons	55	20,075	" 52	" 55	10,439	7,026 25		
Soldats {	de 1 ^{re} classe	453	158,045	" 45	" 55	71,120 25	52,154 85	
	de 2 ^e classe	852	310,980	" 53	" 53	102,625 40	102,623 40	
		1,705	621,595		342,293 35	211,221 85		
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et petites permissions					30,482 92	22,510 87		
RESTE fr.					305,810 43	188,710 98		

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF organique.	TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
Officier supérieur	1	5,800 .	5,800 .	
de 1 ^{re} classe	17	4,300 .	73,100 .	
Officiers { de 2 ^e id.	18	3,500 .	63,000 .	
de 3 ^e id.	21	2,650 .	55,650 .	
de 4 ^e id.	21	2,300 .	48,300 .	
Capitaine en premier quartier-maître	•	•	•	
Capitaine en premier administrateur d'habillement	•	•	•	
	78		245,850 .	
A ajouter les suppléments de traitement :				
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				2,800 .
				248,650 .
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments				1,243 .
Rares. fr.				247,407 .

D'ADMINISTRATION.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique	NOMBRE de jours.	ALLOCATIONS		MONTANT		Observations.
			de solde.	d'habil- lement.	pour solde.	pour habillement	
Maîtres tailleur et cordonnier	2	750	• 84	•	615 20	•	
Sergents-majors { de 1 ^{re} classe	20	7,560	1 45	• 50	10,585 •	2,190 •	
	25	8,595	1 50	• 50	10,915 50	2,518 50	
Sergents de 1 ^{re} classe { État-major et section des hôpitaux	12	4,580	• 05	• 50	4,161 •	1,514 •	
	26	9,490	1 70	• 50	10,155 •	2,847 •	
Sergents de 2 ^e classe { État-major et section des hôpitaux	15	4,745	• 85	• 50	4,055 25	1,423 50	
	50	10,950	1 40	• 50	13,550 •	3,283 •	
Portiers, cuisiniers et tisandiers	27	9,855	1 10	• 50	10,840 50	2,950 50	
	24	8,760	• 90	• 50	7,834 •	2,028 •	
Caporaux	22	8,050	• 67	• 18	5,580 10	1,445 40	
	60	21,900	• 92	• 18	20,148 •	5,942 •	
Soldats de 1 ^{re} classe { Section des hôpitaux	84	50,660	• 47	• 18	14,410 20	5,518 80	
	154	56,210	• 67	• 18	57,669 70	10,117 80	
Soldats de 2 ^e classe { Section des hôpitaux	84	50,660	• 42	• 18	12,877 20	5,518 80	
	507	112,055	• 62	• 18	69,474 10	20,169 90	
Commis de parquet assimilés aux	5	1,825	5 25	•	5,951 25	•	
	3	1,095	1 95	• 41	2,115 35	448 05	
	6	2,190	1 57	• 41	5,458 50	897 00	
	6	2,190	1 42	• 41	5,109 80	897 90	
		551,420	Traitement annuel.		255,056 45	68,110 05	
Commis aux écritures	18			1,450 •	26,100 •	•	51,750 francs.
	19			1,550 •	25,650 •	•	
Médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants	12			2,100 •	25,200 •	•	45,200 id.
	12			1,500 •	18,000 •	•	
	969						
Traitement des sœurs hospitalières : 71 à 900 francs					65,900 •	•	
					413,886 45	68,110 05	
Indemnité aux commis de parquet pour travail extraordinaire					9,062 55	•	
					422,949 •	68,110 05	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et petites permissions					13,205 •	3,001 08	
RESTE fr.					409,744 •	65,118 27	

RÉCAPITULATION.

Solde portée au Budget pour les sous-officiers et soldats	fr.	241,831 45
Traitement des commis aux écritures	•	51,750
Traitement des médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants	•	45,200
Traitement des sœurs hospitalières	•	65,000
Indemnité aux commis du parquet	•	9,062 55
TOTAL comme ci-dessus	fr.	409,744 •

PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.**Artillerie.**

1	Contrôleur d'armes principal à fr.	5,600	=	5,600	
5	Id. de 1 ^{re} classe à	5,100		9,500	
5	Id. de 2 ^e classe à	2,600		7,800	
4	Reviseurs d'armes à	2,500		9,200	
				<hr/>	29,000
11					

Génie.

9	Adjoints principaux de 1 ^{re} classe	{ 5 à fr. 4,200	=	21,000	
		{ 4 à 5,800		15,200	
10	Id. de 2 ^e classe	{ 5 à 5,400		17,000	
		{ 5 à 5,100		15,500	
16	Adjoints du génie de 1 ^{re} classe	{ 8 à 2,800		22,400	
		{ 8 à 2,600		20,800	
16	Id. de 2 ^e classe	{ 8 à 2,400		19,200	
		{ 8 à 2,200		17,600	
17	Id. de 3 ^e classe	{ 9 à 2,000		18,000	
		{ 8 à 1,800		14,400	
				<hr/>	181,100
68					

9	Commis principaux du génie de 1 ^{re} classe à fr.	5,150	=	28,550	
9	Id. id. de 2 ^e classe à	2,700		24,500	
9	Commis du génie de 1 ^{re} classe à	2,500		20,700	
9	Id. de 2 ^e classe à	2,000		18,000	
9	Id. de 3 ^e classe à	1,700		15,500	
				<hr/>	106,850
45					

15	Surveillants du génie de 1 ^{re} classe à fr.	2,000	=	50,000	
15	Id. de 2 ^e classe à	1,800		27,000	
15	Id. de 3 ^e classe à	1,650		24,750	
6	Eclusiers à	1,500		9,000	
3	Portiers à	500		1,500	
5	Id. à	400		2,000	
1	Chef-mécanicien à	3,200		3,200	
1	Mécanicien-adjoint à	2,100		2,100	
1	Garde-forestier à	3,050		3,050	
2	Gardes particuliers à	1,150		2,500	
				<hr/>	104,900
64					302,850
177					

RÉCAPITULATION DE L'FFECTIF.

		HOMMES.			CHEVAUX.		
		Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
		Officiers.	Groupes.			de trait.	de selle.
Article 6.	États-majors	80	"	"	215	"	"
	État-major des provinces et des places	50	"	"	10	"	"
	Intendance	50	"	"	21	"	"
	Officiers du service de santé des hôpitaux	95	"	"	3	"	"
Article 8.	Infanterie	1,921	27,784	"	250	"	"
	Cavalerie	570	5,702	"	648	"	4,922
	Artillerie	650	8,669	11	552	1,587	812
	Génie	152	1,705	177	30	"	"
	Bataillon d'administration	78	969	"	"	"	"
Pour mémoire. — Budget de la gendarmerie		4	"	"	2	"	"
			44,887	188		1,587	5,754
		3,408			1,750		
		45,075			7,521		

(536)